

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION N°28/2026

Convocation : 21 août 2026

Nombre de membres composant le Conseil d'Administration : 9

Nombre de présents : 8

Procurations : 1

Nombre de votants : 9

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Michaël DAMIATI, Madame Pascale LABBÉ, Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Isabelle GAUBIAC, Monsieur Francis FOUCAMBERT, Monsieur André BAZIN, Madame Natàlia SANTOS

ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Madame Michelle ROBIC
(procuration donnée à Madame Isabelle GAUBIAC)

ÉTAIENT ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Annie FONTGARNAND

Séjour de Noël à Blois avec les seniors du 27 au 28 novembre 2026

Le Conseil d'administration,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le budget primitif 2026 du Centre communal d'action sociale de Crosne ;

VU le projet de séjour à Blois avec les seniors du 27 au 28 novembre 2026 ;

CONSIDÉRANT la volonté du CCAS de la Ville de Crosne de proposer, à l'occasion des fêtes de fin d'année, un séjour de deux jours à destination des seniors crosnois afin de favoriser le lien social et l'accès à des activités culturelles et de loisirs ;

CONSIDÉRANT que le devis du CRJS de Blois n° 000557, établi le 15 juin 2026, s'élève à 2 771,40 € TTC (deux mille sept cent soixante et onze euros et quarante centimes), hébergement et demi-pension inclus ;

CONSIDÉRANT que la société Cars Nedroma propose, par devis n° 398264 établi le 5 août 2026, la mise à disposition d'un autocar avec conducteur pour ce séjour, au prix de 2 390,00 € TTC (deux mille trois cent quatre-vingt-dix euros), les frais annexes du conducteur (repas, hébergement, stationnement) restant à la charge du CCAS ;

CONSIDÉRANT que le coût global estimatif du séjour s'élève ainsi à 5 161,40 € TTC (cinq mille cent soixante et un euros et quarante centimes), hors frais annexes précités ;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2026 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE de retenir le CRJS de Blois pour l'hébergement et la restauration du groupe lors du séjour des 27 et 28 novembre 2026, pour un montant total de 2 771,40 € TTC (deux mille sept cent soixante et onze euros et quarante centimes) ;

DÉCIDE de retenir la société Cars Nedroma pour la mise à disposition d'un autocar avec conducteur pour le séjour des 27 et 28 novembre 2026, pour un forfait estimé à 2 390,00 € TTC (deux mille trois cent quatre-vingt-dix euros), auquel s'ajouteront les frais annexes du conducteur (repas, hébergement, stationnement) ;

DIT que cet engagement financier relatif au transport est pris sous réserve de la réception et de la signature du devis définitif et, le cas échéant, du contrat de réservation correspondant ;

DIT que le règlement des prestations interviendra sur présentation des factures correspondantes, après exécution des prestations ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2026 ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Essonne, à Monsieur l'Administrateur adjoint des Finances publiques, comptable public de Yerres, et inscrite au registre des délibérations du Conseil d'administration du CCAS ;

DONNE POUVOIR au Président pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment les devis, contrats de réservation et bons de commande relatifs au séjour.

Pour extrait conforme,

Président du CCAS,

Michael DAMIATI



Certifié exécutoire

Compte-tenu de la réception en Préfecture le

Et de la publication le 14/09/2026

Le Président

DEVIS n° 398264
Ce devis ne tient pas lieu de réservation.

MAIRIE DE CROSNE
Madame Jessica GALATEAU
35 AVENUE JEAN JAURES
91560 CROSNE

ATHIS-MONS, le 5 août 2026

Madame,

Nous vous remercions de votre demande et vous prions de trouver ci-dessous notre meilleure proposition pour votre déplacement.

Destination : SEJOUR BLOIS

27/11/2026

Départ à 09h30 de la Mairie de Crosne - 35 Avenue Jean Jaures - 91560 CROSNE

Destination: Chateau de Blois - Visite prévu à 14h00

COUPURE SUR PLACE JUSQU'A LA REPRISE CLIENT

Reprise du groupe

Destination: Centre ville - Temps libre sur place

COUPURE SUR PLACE JUSQU'A LA REPRISE CLIENT

Reprise du groupe

Destination: BLOIS - En fin de journée MAXIMUM A 21H00

FIN DE SERVICE APRES AVOIR DEPOSER LES PASSAGERS

28/11/2026

Départ à 09h00 de l'Hébergement

Destination: Chateau de Cheverny - Visite prévu à 10h00

COUPURE SUR PLACE JUSQU'A LA REPRISE CLIENT

Reprise du groupe

Destination: Restaurant à Cour-Cheverny - Prévu à 12h00

COUPURE SUR PLACE JUSQU'A LA REPRISE CLIENT

Reprise du groupe

Destination: Atelier du Chocolat Max Vauché - BRACIEUX - Visite prévu à 15h00

COUPURE SUR PLACE JUSQU'A LA REPRISE CLIENT

Reprise du groupe

Retour à Crosne max à 21h00

FIN DE SERVICE APRES AVOIR DEPOSER LES PASSAGERS

Départ le Vendredi 27 novembre 2026 à 09:30

De CROSNE Mairie de Crosne

35 Av. Jean Jaurès

91560 Crosne

Retour le Samedi 28 novembre 2026 à 21:00

A CROSNE Mairie de Crosne

35 Av. Jean Jaurès

91560 Crosne

Tarifs				
Désignation	Quantité	PU	TOTAL HT	TVA
Autocar Tourisme 63 Places	1	2 172.73	2 172.73	10 %
TOTAL pour 1 véhicule / 63 passagers.			HT: 2 172.73 € TVA: 217.27 € TTC: 2 390.00 €	

Ce prix comprend	A rajouter au tarif ci-contre
Forfait 2 jours - 1 conducteur - 12h/ jour - 800Kms - car de 63 places tourisme	Les heures supplémentaires <150>€/ heure supplémentaire Les kilomètres supplémentaires <1.60>€ /km supplémentaire Les parking, les taxes, les frais de tunnel, de pont ou de douane éventuels à votre charge les repas chauds du conducteur l'hébergement en chambre individuelle avec sanitaire privée (WC + DOUCHE)

Le client MAIRIE DE CROSNE	Adresse de facturation
Date : Cachet et signature (avec la mention "Bon pour accord") :	

Rappel de la législation
- L'Amplitude est limitée à 12h00 pour un conducteur et à 16h00 pour 2 conducteurs (départ dépôt/retour dépôt). - Le temps de conduite est limité à 4h30 en continu (4h00 de nuit) et à 9h00 par jour. Une interruption de 45 minutes est obligatoire après une période de conduite continue avec possibilité de la fractionner en deux arrêts de 15 puis 30 minutes, dans la période de conduite continue. - Un conducteur ne peut excéder 6 jours de travail par semaine. - Le responsable du groupe est tenu de faire attacher les ceintures aux passagers dans tout véhicule équipé. Le conducteur n'est pas responsable en cas de ceinture détachée.

Nouvelle législation (arrêté ministériel du 18/05/2009)
Veuillez nous communiquer la liste détaillée de toutes les personnes empruntant le car (sur feuille libre) : à remettre au conducteur (pour les transports hors de votre département). - Nom – prénom – date de naissance de chaque participant - Pour les jeunes de moins de 18 ans : N° de téléphone d'une personne à contacter - Les dates du transport et ses caractéristiques générales - Les coordonnées téléphoniques de l'organisateur

Conditions d'annulation
A compter de la réservation : 150€ de frais de dossier Annulation J-8 du service : 15% du service commandé Annulation J-6 du service : 25% du service commandé Annulation J-4 du service : 35% du service commandé Annulation J-3 du service : 50% du service commandé Annulation J-2 du service : 75% du service commandé Annulation J-1 ou Jour J : 100% du service commandé **Ce devis est valable 48 heures à compter de sa date d'envoi sous réserve de disponibilité au moment de la réservation**.

Conditions de règlements
Paiement total à la réservation chèque, chèque ANCV, virement ou CB, possibilité de faire 2 encaissements (50% à réception et 50% maximum 4 semaines avant la prestation). Règlement à partir de j-30 en virement ou CB et j-7 CB uniquement. Indiquez le N° du devis pour le bon suivi de votre dossier. Pour les administrations : Merci de nous retourner le bon de commande signé et complété avec la mention « Bon pour accord » par mail AVANT la prestation.

Pour valider votre devis (Sous réserve de disponibilité au moment de la réservation):

Merci de nous retourner le bon de commande signé et complété avec la mention « Bon pour Accord » ainsi que l'adresse de facturation de votre déplacement par mail à commercial@cars-nedroma.com.

Toute validation de devis doit être obligatoirement confirmée par nos services par un numéro de réservation.

En cas de non-retour de notre part merci de nous contacter afin de vérifier la bonne réception de votre réservation.

Nous restons à votre entière disposition pour d'autres informations, nous vous prions, Madame, Monsieur, de recevoir nos sincères salutations.

Aurore DRUBIGNY
Service Commercial
CARS NEDROMA



Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le 14/09/2026
ID : 091-269100426-20260914-2026_28-DE

Date facture : 15/06/2026
Chambre : 34 +
N° Proforma : 000557
Séjour du : 27/11/2026
Au : 28/11/2026
N° Résa. : 494
Nuits : 1

VILLE DE CROSNE
France

Qté.	Nom Prestation	Rem.	PU HT	PU Net	Total TTC	TVA
30	DOUBLE DEMI-PENSION		78,18	86,00	2 580,00	2
60	PETIT DEJEUNER FORFAIT		5,45	6,00	360,00	2
30	HEBERGEMENT FORFAIT		45,45	50,00	1 500,00	2
60	RESTAURATION FORFAIT		10,91	12,00	720,00	2
3	INDIVIDUELLE DEMI-PENSION		50,00	55,00	165,00	2
3	HEBERGEMENT FORFAIT		33,64	37,00	111,00	2
3	RESTAURATION FORFAIT		10,91	12,00	36,00	2
3	PETIT DEJEUNER FORFAIT		5,45	6,00	18,00	2
33	TAXE DE SEJOUR		0,80	0,80	26,40	1
			Total du 27/11/2026		2 771,40	

Total Facture € 2 771,40

Net à Payer € 2 771,40

N°	Taux	TVA	HT
1	0,00	0,00	26,40
2	10,00	249,55	2 495,45
3	0,00	0,00	0,00
4	0,00	0,00	0,00
Totaux		249,55	2 521,85
Service		0,00	

Montant des arrhes à verser € 1 108,56

Paiement à réception de la facture

DOCUMENT DE RESERVATION NON VALABLE POUR ENCAISSEMENT FINAL

CRJS
11-13, rue de la Taille aux Moines
41 000 Blois
02.54.52.20.40 - accueil@crjsblois.fr
IBAN: FR76 1440 6001 7000 0757 1014 593 BIC: AGRIFRPP844
TVA Intra.: 57329505523 - SIRET: 329 505 523 00012 - Code NAF: 5520Z - RCS de Blois